

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 16 janvier 2023 portant nomination des membres de jury aux concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air et de l'espace en 2023 prévu au 1^o de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié

Le ministre des armées,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air et de l'espace ;

Arrête :

L'arrêté du 16 janvier 2023 portant nomination des membres des jurys aux concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air et de l'espace en 2023 est modifié comme suit :

Au point 1. MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Vice-président
 - Au lieu de Colonel François Tréhou
 - Lire Colonel Cyril Meunier.

Fait à Paris, le 04 MAI 2023

